

BE-A0521_701929_701046_FRE

Inventaire des archives de la Justice de paix
de Neufchâteau / - In : Inventaire des
archives des Justices de paix des
arrondissements d'Arlon et de Neufchâteau
(sauf le canton d



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Recommandations pour l'utilisation.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	8
Producteur d'archives.....	8
Histoire institutionnelle/Biographie/Histoire de la famille.....	8
L'institution.....	8
La justice de paix de Neufchâteau.....	9
Compétences et activités.....	10
Organisation.....	11
Archives.....	12
Acquisition.....	12
Contenu et structure.....	13
Contenu.....	13
Archives produites par les justices de paix.....	13
Aperçu des fonds inventoriés.....	15
Exploitation des fonds.....	17
La justice de paix de Neufchâteau.....	17
Sélections et éliminations.....	18
Mode de classement.....	19
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	21
I. GÉNÉRALITÉS.....	21
3 - 4 Registres (minutiers) de correspondance expédiée. 1796/97 - 3 octobre 1799 (an V - 11 vendémiaire an VIII).....	21
II. COMPÉTENCE CIVILE.....	23
A. Procédure de conciliation.....	23
B. Juridiction contentieuse.....	23
22 - 26 Minutes de jugements civils. 1795/96-1797/98 (an IV - an VI), 1799/1800 (an VIII). Pour la période du 7 février au 10 juillet 1799 (19 pluviôse - 22 messidor an VII) et pour les années 1800/01 (an IX) à 1886 : voir ci-dessous, minutes d'actes, n° 43 et n° 45-130.....	23
27 - 30 "Dossiers" de procédure. 1894, 1899, 1903, 1917, 1919-1949.....	24
32 - 39 Plunitifs d'audience. 1799/1800, 1837, 1852-1857, 1860-1866, 1868, 1879, 1882, 1886-1887, 1891-1897, 1900-1909, 1913-1915, 1919-1927, 1930-1934, 1938-1949.....	25
C. Juridiction gracieuse.....	25
41 - 130 Minutes d'actes civils. 1795/96-1802/03 (an IV - an XI), 1804/05 (an XIII) - 1886. Avec procès-verbaux de conciliation et de non-conciliation à partir de 1800/01 (an IX); avec minutes de jugements civils à partir de février 1799 (pluviôse an VII). Les minutes civiles de 1803/04 (an XII) et des années 1887 à 1950 sont manquantes (mais les répertoires sont conservés : voir ci-dessous, n° 131, 134-141).....	26
131 - 141 Répertoires des actes et jugements civils. 1797 (an V) - 1825, 1828-1950.....	33
142 - 143 Tables alphabétiques. 1920-1949. Pour les années 1854 à 1889, voir les répertoires, ci-dessus, n° 133-134.....	34
144 - 155 Registres des tutelles. 1853-1879, 1903-1937. Avec pièces insérées, notamment des inventaires de biens, bulletins de déclarations de décès, notes	

du juge de paix, pièces de correspondance.....	34
156 - 159 Pièces relatives aux tutelles. 1919, 1921, 1930-1940. Classées par dates de réunions des conseils de famille. Il s'agit essentiellement de bulletins de déclarations de décès, avec des notes concernant la composition de la famille; quelques inventaires de successions.....	35
161 - 170 Déclarations d'accidents du travail reçues au greffe (avec certificats médicaux). 1919-1926, 1935. Les dates sont celles des récépissés.....	36
III. COMPÉTENCE PÉNALE.....	38
A. Tâches administratives.....	38
B. Procédure.....	38
175 - 291 Minutes de jugements de police. 1796-1798, 1801-1806, 1821-1823, 1830, 1835-1836, 1840-1842, 1844-1845, 1848, 1854-1855, 1857, 1866, 1870, 1871, 1874-1875, 1878, 1881, 1883-1885, 1887-1890, 1892, 1896, 1898, 1900, 1902-1903, 1906-1907, 1909-1910, 1913-1914, 1920, 1922-1932, 1934-1937, 1939-1952 (nombreuses lacunes). Avec procès-verbaux entre 1821 et 1898; avec dossiers de procédure complets entre 1900 et mars 1940.....	38
294 - 298 Registres des jugements. 1850-1896.....	48
299 - 319 Tableaux des jugements. 1897-1918.....	48
324 - 330 Dossiers des affaires pénales. 1940-1943. Les numéros indiqués correspondent à ceux des jugements. Pour les années 1821 à 1940, les pièces et dossiers de procédure sont conservées avec les minutes de jugements (voir ci-dessus, n° 179-278).....	50
331 - 335 Plumitifs d'audience. 1851-1856, 1859-1866, 1886-1888, 1890-1896, 1900-1909, 1913-1915, 1921-1935, 1937-1939.....	51
C. Activités du comité de patronage des condamnés libérés.....	52
D. Pièces transmises par le parquet près le tribunal de police.....	52
341 - 342 Indicateurs de correspondance expédiée. 1904-1936.....	52
344 - 348 Registres des notices. 1922-1935, 1946-1949.....	52
350 - 353 Plumitifs d'audience du tribunal de police, tenus par le Ministère Public. 1907-1908, 1916-1949. Indiquent par audience, les noms des inculpés, la nature du délit, la suite donnée. Semblent servir à la rédaction des registres des notices.....	53
355 - 359 Dossiers pénaux relatifs aux propositions transactionnelles. 1939-1940, 1942, 1943, 1945. Essentiellement procès-verbaux et bulletins de renseignements.....	54
IV. AUTRES ARCHIVES DÉPOSÉES AU GREFFE (1).....	55
363 - 365 Dossiers relatifs aux familles secourues. 1933-1948. Classés par commune.....	55

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Justice de paix de Neufchâteau

Période:
An IV (1795-/796) - 1959

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0521.157

Etendue:

- Etendue inventoriée: 14.90 m
- Dernière cote d'inventaire: 366.00

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Arlon

Producteurs d'archives:
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

La consultation des fonds d'archives des justices de paix décrits dans le présent inventaire est limitée.

D'après les dispositions de la Loi sur les archives du 24 juin 1955, les documents de plus de cent ans déposés aux Archives de l'État sont publics, et donc librement consultables. En revanche, la consultation des documents de moins de cent ans est soumise à l'autorisation préalable de l'Archiviste général du Royaume. Il y va du respect de la législation sur la protection de la vie privée.

Il existe des règles particulières en matière de consultation des archives judiciaires. L'autorisation de consulter des archives de moins de 100 ans en matière civile peut être accordée aux parties en cause; dans le cadre d'un litige, aux parents en ligne directe et aux personnes mandatées par les parties ou autorisées par la loi; aux chercheurs pouvant justifier du caractère scientifique de leur démarche. Lorsque la demande de consultation porte sur des archives de moins de 100 ans en matière pénale, elle doit être accompagnée de l'autorisation préalable du procureur du Roi.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

Une attention toute particulière est à accorder aux instruments d'accès contemporains que sont les répertoires et les tables alphabétiques, les registres des tutelles, les registres et tableaux des jugements de police... Lors de l'inventoriage, toutes ces documents ont été rassemblés □ ceux qui demeuraient dans les greffes ont été débusqués □ et soigneusement identifiés. Le tableau suivant présente les principaux instruments disponibles donnant accès aux séries de minutes en matière civile et pénale conservées aux Archives de l'État à Arlon.

RÉPERTOIRES DES ACTES ET JUGEMENTS CIVILS

Arlon; 1798/99-1807, 1811-1812, 1814-1826, 1828-1829, 1831, 1833-1834, 1836-1840, 1842-1851, 1853-1857, 1859-1867, 1870

Bastogne; 1827, 1849, 1850-1851, 1853, 1881, 1891-1892, 1897, 1899, 1903

Bouillon; 1830-1850, 1852-1919

Etalle; 1801-1820, 1822-1919

Fauvillers; 1835-1923, 1951-1970

Florenville; 1798/99-1803/04, 1836-1858, 1860-1889

Messancy; 1802, 1847, 1900-1905, 1937-1940, 1944-1969

Neufchâteau; 1797-1802/03, 1804/05-1825, 1828-1886

Paliseul; 1801/02-1805, 1807-1815, 1818-1857, 1879-1952

Sibret; 1851, 1856-1927, 1929-1932, 1934-1944

Virton; 1807-1875, 1890-1891, 1894-1899, 1910-1927, 1942-1952

Wellin; 1795/96-1970

TABLES ALPHABÉTIQUES DES RÉPERTOIRES CIVILS

Arlon; 1854-1857, 1859-1865, 1867, 1877-1878, 1882, 1886

Bouillon; 1854-1889

Etalle; 1857, 1862

Fauvillers; 1854-1872, 1874-1878, 1883-1885, 1889, 1926, 1928-1945, 1951-1970

Florenville; 1855-1859, 1861-1882, 1884

Neufchâteau; 1854-1886

Paliseul; 1854-1855, 1886-1911

Sibret; 1856-1860, 1918-1949

Virton; 1852-1899

Wellin; 1856-1860, 1863-1876, 1878-1969

Répertoires, RegISTRES ET TABLEAUX des jugements de police

Arlon; 1798/99-1804, 1811-1814, 1816, 1827-1830, 1856-1861, 1883-1891, 1902

Bouillon; 1849-1895, 1897-1947

Etalle; 1840-1863, 1876-1917, 1919

Fauvillers; 1849-1868

Florenville; 1809-1810, 1856-1862, 1864-1880, 1882-1887, 1889, 1892, 1898-1909, 1913, 1915-1916, 1919, 1921

Messancy; 1823, 1829-1832, 1835-1849, 1901-1909, 1911-1966, 1969-1970

Neufchâteau; 1803-1806, 1821-1822, 1835-1836, 1854-1855, 1857, 1866, 1870-1871, 1874-1875, 1878, 1881, 1883-1885, 1887-1890, 1892, 1896, 1898, 1900, 1902-1903, 1906-1907, 1909-1910, 1913-1914

Paliseul; 1897-1930

Virton; 1853-1893, 1897-1899

Wellin; 1850-1869, 1950-1973

Tables alphabétiques des INCULPÉS / CONDAMNÉS

Bouillon; 1854-1889, 1925-1949

Etalle; 1854-1858, 1885-1894

Fauvillers; 1854-1868

Florenville; 1856-1860, 1862, 1864-1876, 1878-1880, 1882-1883

Neufchâteau; 1854-1855, 1857, 1866, 1870-1871, 1874-1875, 1920, 1922-1932, 1934-1937, 1939-1949

Paliseul; 1901-1908, 1911-1949

Virton; 1856-1892, 1894-1896

Wellin; 1854, 1857, 1863-1870, 1872, 1874-1875, 1879-1908, 1911-1917, 1919-1937, 1950-1956, 1960-1973

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

HISTOIRE INSTITUTIONNELLE/BIOGRAPHIE/HISTOIRE DE LA FAMILLE

L'INSTITUTION

Les Archives de l'État à Arlon, dont le ressort s'étend aux arrondissements judiciaires d'Arlon et de Neufchâteau (sauf le canton de Saint-Hubert), conservent 13 fonds d'archives de justices de paix : Arlon, Bastogne, Bouillon, Etalle, Fauvillers, Florenville, Messancy, Neufchâteau, Paliseul, Sibret, Sugny, Virton et Wellin. Toutes créées sous le régime français, ces justices se sont pour la plupart maintenues jusqu'à nos jours. Celles de Fauvillers et de Sibret ont cependant été supprimées en 1970, à la suite de l'entrée en vigueur du Code judiciaire. Quant à la justice de paix de Sugny, elle n'eut qu'une existence éphémère (1792-1795) dans le cadre de l'ancien duché souverain de Bouillon.

L'institution du juge de paix, apparue en France en 1790, fut introduite dans nos régions après la conquête française. La création des justices de paix dans la ci-devant province de Luxembourg remonte à 1795 : par un arrêté du 16 messidor an III (4 juillet 1795), Joubert, représentant du peuple près les armées à Luxembourg, supprima les anciennes justices et établit dans chaque nouveau "canton" un juge de paix

1

. Le personnel fut rapidement nommé et installé, assurant le fonctionnement de ces nouveaux tribunaux dès le mois de fructidor an III (septembre 1795) pour la plupart

2

. L'institution eut dès ce moment une existence effective, que ne fit que confirmer l'arrêté organique de l'ordre judiciaire en matière civile en Belgique du 2 frimaire an IV (23 novembre 1795)

3

. Par ailleurs, le duché souverain de Bouillon s'était doté de justices de paix dès 1791, au lendemain de la révolution bouillonnaise

4

1 Archives nationales à Luxembourg, B (Régime français), n° 92. Cf. aussi LEFORT, A. Histoire du Département des Forêts (Le duché de Luxembourg de 1795 à 1814), d'après les archives du gouvernement grand-ducal et des documents français inédits, s.l., s.d., p. 94; SIZAIRE, M.-A. Justice et législation civiles (régime foncier) dans le sud-ouest du département des Forêts, mémoire de licence en histoire, Université catholique de Louvain, 1975, p. 60 sqq.

2 Pour une chronologie plus détaillée, il convient de se reporter aux introductions particulières qui suivent.

3 Pasinomie, 1e série, t. VII, p. XLII-XLV.

4 Décret de l'assemblée générale portant organisation de l'ordre judiciaire, voté le 16 octobre 1791, sanctionné le 27 décembre; complété par la charte constitutionnelle du duché, votée le 23 mars 1792, sanctionnée le 26 avril : cf. POLAIN, L. Recueil des ordonnances du duché de Bouillon. 1240-1795, Bruxelles, 1868, p. 313-317, 323-342;

; ces tribunaux fonctionnèrent de 1792 à 1795, jusqu'à l'incorporation de ce territoire aux départements français.

La juridiction du juge de paix s'étend au territoire d'un canton. Dans le Luxembourg - distribué à l'époque entre les départements des Forêts, de Sambre-et-Meuse, des Ardennes et de l'Ourthe -, les différents cantons furent créés par vagues successives entre l'an III et l'an X

⁵

, au gré des découpages territoriaux. Pour la région qui nous occupe, les premières justices établies en l'an III furent celles d'Arlon, Bastogne, Chiny (dont le siège fut rapidement transféré à Florenville), Etalle, Neufchâteau, Virton et Wellin. En l'an IV, le remodelage des cantons donna naissance aux justices de Bascharage (dont le siège fut transféré à Messancy en l'an XI) et de Fauvillers, tandis que le partage de l'ancien duché de Bouillon ajouta à cet ensemble les justices de paix de Paliseul et de Bouillon. Enfin en l'an X fut créée la justice de paix de Sibret.

Après plusieurs tâtonnements, les limites cantonales furent fixées en l'an X

⁶

. Elles ne connurent pratiquement plus de modifications jusqu'en 1970 (voir annexe A), si l'on excepte les découpages liés à la nouvelle frontière avec le grand-duché de Luxembourg en 1839. La suppression des justices de paix de Fauvillers et de Sibret en 1970 se traduisit par un élargissement des cantons de Bastogne, d'Arlon et de Neufchâteau.

LA JUSTICE DE PAIX DE NEUFCHÂTEAU

Créée par l'arrêté du 16 messidor an III (4 juillet 1795), la justice de paix de Neufchâteau ne se mit à fonctionner que trois mois plus tard : après diverses démissions, le premier juge de paix fut installé le 9 vendémiaire an IV (1er

VERMER, A. La révolution bouillonnaise et ses lendemains, Heule, 1975 (Anciens Pays et Assemblées d'États, LXV).

⁵ Voir les introductions des autres justices de paix.

⁶ L'arrêté du 16 messidor an III (4 juillet 1795) créant les justices de paix comprenait une division provisoire du Luxembourg en cantons. Une première délimitation de ces cantons fut établie par l'arrêté du 14 fructidor an III (31 août 1795); elle ne fut sans doute pas appliquée. Après l'annexion officielle à la France de l'ensemble des anciens Pays-Bas (décret du 9 vendémiaire an IV ou 1er octobre 1795), les circonscriptions cantonales furent rectifiées, par l'arrêté du 1er brumaire an V (22 octobre 1796) en ce qui concerne le département des Forêts. Une nouvelle délimitation, durable celle-là, fut introduite en application de la loi du 8 pluviôse an IX (28 janvier 1801) sur les circonscriptions cantonales : par l'arrêté du 15 ventôse an X (6 mars 1802) en ce qui concerne le département des Forêts, par l'arrêté du 23 vendémiaire an X (15 octobre 1801) en ce qui concerne le département des Ardennes (notamment le canton de Bouillon) et par l'arrêté du 17 frimaire an X (8 décembre 1801) en ce qui concerne le département de Sambre-et-Meuse (notamment le canton de Wellin). Les principaux textes relatifs aux circonscriptions cantonales sont publiés dans TANDEL, E. Les communes luxembourgeoises, t. I (Partie générale), Arlon, 1889, p. 134-144 (t. XXI des Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg).

octobre 1795)

7

.

Avant la réorganisation de l'an X, le canton de Neufchâteau s'étendait, à l'ouest, jusque Bertrix, Cugnion et Herbeumont (qui passèrent ensuite au canton de Paliseul), à l'est, jusque Ebly (futur canton de Fauvillers) et Bercheux (futur canton de Sibret). L'arrêté du 15 ventôse an X (6 mars 1802) limita le territoire aux communes d'Assenois, Hamipré, Léglise, Les Fossés, Longlier, Mellier, Montplainchamps, Neufchâteau, Orgeo, Sainte-Marie, Saint-Médard, Saint-Pierre, Recogne, Straimont, Tronquoy, Tournay, Warmifontaine. Cette circonscription demeura inchangée □ nonobstant les créations et les suppressions de communes □ jusqu'à la fin du 19^e siècle. La loi du 25 mars 1899

8

rattacha au canton de Neufchâteau la commune d'Ebly, détachée du canton de Sibret. S'y ajouta enfin, lors de la suppression de la justice de paix de Fauvillers en 1970, la commune de Witry.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

À l'origine, dans la conception primitive de l'institution, la mission du juge de paix était, avant tout, de concilier les parties ou de juger sommairement et à peu de frais les contestations de minime importance. La loi a progressivement étendu sa compétence et élargi ses fonctions

9

.

Tout en demeurant fondamentalement un conciliateur judiciaire, le juge de paix a pour tâche principale de connaître des litiges civils dont l'importance ne dépasse pas une certaine somme. Si la compétence du juge de paix est en principe déterminée par la valeur monétaire des litiges (compétence générale), il a également une compétence spéciale déterminée par la nature du contentieux : ainsi il statue, quel que soit le montant de la demande, en matière de baux, de louage de services, d'obligations entre voisins, d'actions possessoires, pour certaines catégories de dommages, etc.

Outre cette compétence en matière contentieuse, le juge de paix a de nombreuses attributions inhérentes à sa juridiction gracieuse. Par exemple, il

7 A.E.A., Département des Forêts, n° 341/22.

8 Moniteur belge du 30 mars 1899.

9 L'organisation et les compétences de cette institution ont fait l'objet d'une étude approfondie : K. VELLE, *Het vredegerecht en de politierechtbank (1795-1995)*. Organisatie, bevoegdheden en archiefvorming, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1995 (Miscellanea archivistica. Studia, 76). On se reportera en outre à la bibliographie de VELLE, K. *Recht en gerecht*. Bibliografische inleiding tot het institutioneel onderzoek van de rechterlijke macht, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1994, 2 vol. (Miscellanea archivistica. Studia, 61).

convoque et préside les conseils de famille dans l'intérêt des mineurs, absents et interdits ; il reçoit les déclarations relatives à l'adoption ou à l'émancipation ; il procède à l'apposition ou à la levée des scellés dans les cas déterminés par la loi ; il assiste aux inventaires et ventes d'immeubles en matière de faillite, etc.

En matière pénale, le juge de paix exerce les fonctions de juge au tribunal de police

¹⁰

. En principe, il est chargé de la répression des infractions qualifiées de contraventions, celles que la loi punit de peines de police. Depuis le milieu du 19^e siècle, il connaît également de certains types de délits (notamment en matière de vagabondage et de mendicité, d'injures, de délits ruraux, de grande voirie, de roulage, de barrières, de poids et mesures, etc.). En matière pénale, le juge de paix exerce par ailleurs les fonctions d'officier auxiliaire de police judiciaire.

ORGANISATION

Dans la hiérarchie des tribunaux, la justice de paix et le tribunal de simple police occupent le bas de l'échelle. Jusqu'en l'an VIII, la juridiction supérieure aux justices de paix était constituée, au civil, par le tribunal civil unique à Luxembourg, en matière pénale, par l'un des tribunaux de police correctionnelle, en l'occurrence celui de Luxembourg, celui de Habay-la-Neuve ou celui de Saint-Hubert

¹¹

. Depuis la réforme judiciaire de l'an VIII, l'appel des jugements des juges de paix, en matière civile comme en matière pénale, est de la compétence du tribunal de première instance de l'arrondissement - soit Luxembourg, Neufchâteau ou Saint-Hubert (jusqu'en 1839), soit Arlon ou Neufchâteau (à partir de 1839)

¹²

¹⁰ Jusqu'en 1994, en province de Luxembourg, les fonctions de juge au tribunal de police furent toujours remplies par le juge de paix. La loi du 11 juillet 1994 (Moniteur belge du 21 juillet 1994) établit en principe au chef-lieu de chaque arrondissement un tribunal de police exerçant sa juridiction sur l'ensemble du territoire de cet arrondissement. Selon cette loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1995, des tribunaux de police furent donc installés à Arlon et à Neufchâteau.

¹¹ Le tribunal de police correctionnelle de Luxembourg était notamment compétent pour les cantons d'Arlon et de Bascharage; celui de Habay-la-Neuve pour les cantons de Bastogne - à partir de l'an IV -, d'Etalle, de Fauvillers, de Florenville, de Paliseul, de Neufchâteau et de Virton; et celui de Saint-Hubert pour le canton de Wellin (et le canton de Bastogne jusqu'en l'an IV).

¹² Les tribunaux de première instance ont été institués par la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800) (Pasinomie, 1^e série, t. X, p. 151-163). Jusqu'en 1839, les cantons d'Arlon et de Messancy faisaient partie de l'arrondissement de Luxembourg; Arlon n'est devenu chef-lieu d'arrondissement judiciaire qu'après le partage du Luxembourg, en application de la loi du 6 juin 1839 sur la circonscription judiciaire du Luxembourg (Bulletin officiel des lois et arrêtés royaux de la Belgique, t. XIX, 1^{er} semestre 1839, n° 257). Les cantons d'Etalle, Fauvillers, Florenville et Virton furent alors détachés de l'arrondissement de Neufchâteau et

À l'origine le juge de paix, élu, était secondé par des assesseurs; depuis le début du 19e siècle, il est juge unique dans sa circonscription et désigné par nomination. Le greffier assiste le juge de paix dans les actes de son ministère et remplit de nombreuses tâches administratives; c'est lui qui est responsable des archives. Au près du tribunal de police, les fonctions du ministère public sont remplies (depuis le début du 19e siècle) par le commissaire de police ou par le bourgmestre.

ARCHIVES

ACQUISITION

De nombreux versements ont constitué peu à peu le fonds actuellement conservé aux Archives de l'État à Arlon (1959, 1967, 1978, 1982, 1986, 1987, 2000). En principe, toutes les archives antérieures à 1950 ont été versées (s'y ajoutent quelques documents plus récents).

jointes aux cantons d'Arlon et de Messancy pour former l'arrondissement d'Arlon. L'arrondissement de Saint-Hubert fut supprimé et les cantons de Bouillon, Saint-Hubert et Wellin qui en dépendaient furent réunis à l'arrondissement de Neufchâteau avec les cantons de Bastogne, Neufchâteau, Paliseul et Sibret. À propos de ces tribunaux, cf. VERMER, A. Historique du tribunal de 1ère instance de Neufchâteau, dans Bulletin trimestriel de l'Institut archéologique du Luxembourg, 1951, p. 49-68; ID., La justice à Saint-Hubert sous le régime français (an 4 - 1814), dans Mémorial Alfred Bertrang, Arlon, 1964, p. 267-293.

Contenu et structure

CONTENU

ARCHIVES PRODUITES PAR LES JUSTICES DE PAIX

Parmi les archives produites par les justices de paix, on opère une distinction fondamentale entre celles qui relèvent de la compétence civile et celles qui relèvent de la compétence pénale du juge

¹³

. Peuvent également faire partie des fonds d'archives des justices de paix toute une série de documents déposés au greffe par d'autres producteurs comme le parquet près le tribunal de police ou diverses autres institutions

¹⁴

.

Toutes ces archives ne méritent pas d'être conservées. On se bornera à présenter sommairement les principales séries de documents qui offrent un intérêt historique et qui constituent l'essentiel des fonds ici inventoriés

¹⁵

.

En matière civile

Au civil, on distingue selon le type de procédure les documents produits au cours de la procédure de conciliation, dans le cadre de la juridiction contentieuse ou dans le cadre de la juridiction gracieuse.

La procédure de conciliation donne lieu à la rédaction de procès-verbaux de conciliation ou de non-conciliation : le juge y consigne les demandes et contestations des parties, avant de constater l'accord et d'énoncer les conditions de l'arrangement ou, en cas contraire, de mentionner la non-conciliation. Si l'une des parties ne comparaît pas, le greffier en fait mention sur le registre de non-comparution spécialement tenu au greffe.

En matière contentieuse, les minutes de jugements se présentent sous une forme constante, comprenant les noms et qualités des parties, leurs conclusions, l'exposé des points de fait et de droit, les motifs et le dispositif du jugement.

13 On considère donc comme un seul et même producteur la "justice de paix" et le "tribunal de police". Quantité de documents (regroupés dans le plan de classement sous l'intitulé "généralités") relèvent d'ailleurs des deux juridictions.

14 Il s'agit généralement des archives d'institutions présidées par le juge de paix ou d'archives du juge de paix lui-même dans l'exercice d'autres fonctions : cf. infra, p. 21.

15 Pour une présentation plus détaillée, on se reportera à l'étude de VELLE, K. Het vredegerecht... Notons que certains types de documents que l'on rencontre fréquemment ailleurs parmi les archives des justices de paix ne se retrouvent pas parmi les fonds conservés aux Archives de l'État à Arlon.

Quant aux minutes d'actes dressées dans le cadre de la juridiction gracieuse, elles offrent une grande diversité de nature et de forme. Parmi les types d'actes les plus courants, citons les procès-verbaux de délibération des conseils de famille (avis de parents, nominations de tuteurs, de subrogés tuteurs, de curateurs, etc.), les actes d'adoption, de tutelle, d'émancipation, les actes de notoriété, les procès-verbaux d'apposition ou de levée de scellés (après décès, après faillite...), les actes de vente de biens (de mineurs ou d'interdits, de faillites, de successions vacantes), les procès-verbaux de prestation de serment (de gardes champêtres, d'experts, ...), etc. À côté des minutes d'actes, d'autres séries de documents découlent des attributions extra-judiciaires du juge de paix, comme les déclarations d'accidents du travail.

Procès-verbaux de conciliation et de non-conciliation, minutes de jugements civils et minutes d'actes civils constituent les trois principales séries de documents produits par la justice de paix en matière civile. Pratiquement, ces "minutes civiles" sont souvent regroupées en une seule série chronologique numérotée. Les minutes sont les originaux conservés au greffe, à la différence des expéditions.

Toutes sortes de pièces de procédure et de documents justificatifs peuvent éventuellement être annexés aux minutes

¹⁶

: citations, exploits d'huissiers, requêtes, lettres, rapports d'expertise, attestations diverses, etc.

Les minutes sont en principe accompagnées de répertoires (reprenant le numéro, la date de l'acte, sa nature, les noms et domiciles des parties)

¹⁷

et de tables alphabétiques (contenant les noms des parties).

Il existe en outre, en matière de procédure civile, différents registres tenus par le greffier, et qui offrent une vue d'ensemble de toutes les affaires portées devant le juge de paix : le rôle général, où toutes les causes introduites doivent être inscrites dans l'ordre de leur introduction; le registre des affaires sur comparution volontaire et le registre des affaires sur citation (introduits en 1844), ayant une fonction essentiellement statistique. Quant aux plunitifs d'audience, simples "registres de brouillon" du greffier tenus au fil des audiences, ils se présentent sous des formes variées, plus ou moins élaborées; certains offrent de véritables comptes rendus d'audience.

Dans le domaine de la juridiction gracieuse, le registre des tutelles (à partir de la seconde moitié du 19^e siècle) mérite de retenir l'attention : il enregistre la date de l'ouverture de chaque tutelle, les noms, prénoms et domiciles des mineurs ou interdits et des tuteurs, la date et le résumé des délibérations des conseils de famille relatives à l'hypothèque légale des mineurs.

¹⁶ Notons qu'il n'existe pas de véritables dossiers de procédure avant 1970.

¹⁷ Deux types de répertoires civils peuvent se présenter jusqu'au milieu du 19^e siècle, l'un répertoriant uniquement les actes et jugements enregistrables sur minutes, l'autre tous les actes et jugements, même non soumis à la formalité de l'enregistrement.

Signalons enfin une particularité des débuts de l'institution dans l'ancien Luxembourg : la continuation durant quelques années, par le greffier de la justice de paix, des registres aux œuvres de loi tenus sous l'ancien régime par les justices subalternes

18

.

En matière pénale

Les minutes de jugements de simple police - parfois portées sur des formulaires pré-imprimés - reprennent pour l'essentiel l'identité des prévenus, la nature de l'infraction, la motivation de la décision. Les procès-verbaux et autres pièces constituant les dossiers d'affaires pénales (bulletins de renseignements, procès-verbaux d'audition, d'expertise, etc.) fournissent généralement de plus amples détails sur les faits et les personnes incriminés; ces dossiers peuvent être particulièrement denses, lorsqu'il s'agit de délits renvoyés au tribunal de police par le tribunal de première instance.

Le greffier tient également un répertoire pour les jugements en matière répressive. À partir du milieu du 19^e siècle, ce répertoire est remplacé dans les faits par le registre des jugements (de 1849 à 1896) et par les tableaux des jugements qui présentent, selon des modèles à colonnes, les données essentielles de chaque affaire. Des tables alphabétiques accompagnent parfois ces instruments.

Les archives produites par le tribunal de police sont à distinguer de celles du parquet déposées au greffe. Parmi celles-ci, citons le registre des notices, énumérant toutes les affaires dont le Ministère public a été saisi.

APERÇU DES FONDS INVENTORIÉS

L'ensemble des fonds d'archives des justices de paix conservés aux Archives de l'État à Arlon représente environ 208 mètres linéaires. Ces fonds résultent de nombreux versements effectués pour la plupart dans les années qui suivirent la promulgation de la loi de 1955 sur les Archives et, plus récemment, dans le prolongement de la campagne d'inspection menée par les Archives de

18 Selon les dispositions de l'arrêté de l'administration centrale à Luxembourg en date du 24 thermidor an III (11 août 1795) : " les formalités usitées ci-devant pour transférer entre vifs en propriété ou affecter à l'hipothèque les biens fonds connus sous les dénominations de transport, œuvres de loi, engagères et réalisations, sont commuées en une simple inscription des actes constitutifs de ces sortes d'aliénation et affectation dans un registre public, que le greffier du juge de paix tiendra à cette fin " (Archives Nationales à Luxembourg, B, n° 313). De tels registres sont conservés parmi les archives des justices de paix d'Arlon (inventaire, n° 142-145), de Bastogne (n° 45), d'Etalle (n° 46), de Florenville (n° 56), de Neufchâteau (n° 40), mais aussi parmi les archives des justices subalternes. Cette particularité se rencontre également dans l'ancien duché de Bouillon, notamment à la justice de paix de Sugny (inventaire, n° 2).

l'État en 1999-2000.

Rappelons que la loi sur les archives impose aux justices de paix comme à tous les tribunaux de déposer aux Archives de l'État leurs archives de plus de 100 ans; par ailleurs, le dépôt d'archives de moins de 100 ans mais de plus de 30 ans ne présentant plus d'utilité administrative est possible - et largement préconisé, vu le manque de place et l'insuffisance des conditions de conservation des archives dans la plupart des tribunaux. La diversité des situations rencontrées dans les greffes et des décisions prises en la matière par les greffiers en chef explique les différences au niveau de l'étendue chronologique des fonds décrits dans le présent inventaire. Pour l'ensemble des justices de paix concernées, toutes les archives conservées antérieures à 1900 ont été versées aux Archives de l'État; pour certaines justices, le terminus ad quem a été porté à ca. 1950 (Bouillon, Neufchâteau, Paliseul, Sibret) voire 1970 (Fauvillers

¹⁹

, Messancy, Wellin).

Le tableau qui suit donne un premier aperçu des fonds conservés, de leur étendue chronologique et de leur importance matérielle.

Archives des justices de paix conservées aux Archives de l'État à Arlon

Justice de paix; Fonds
(dates extrêmes)

²⁰

; Séries de minutes
(dates extrêmes)

²¹

; Mètres

courants; Nombre d'articles

Arlon; 1795-1945; C. 1795-1912

P. 1796-1922; 24; 554

Bastogne; 1795-1939; C. 1795-1908

P. 1831-1903; 1,5; 118

Bouillon

; 1797-1967; C. 1797-1949

P. 1829-1949; 13; 341

Etalle; 1795-1922; C. 1795-1919

P. 1797-1919; 20; 354

Fauvillers; 1808-1970; C. 1808-1970

P. 1816-1910; 10; 293

Florenville; 1795-1950; C. 1795-1899

19 Le greffier de la justice de paix d'Arlon a versé l'entièreté du fonds d'archives de l'ancienne justice de paix de Fauvillers en matière civile. De son côté le greffier de la justice de paix de Bastogne, qui détient le reste des archives de Fauvillers en matière pénale (1920-1970), a préféré ne pas s'en défaire.

20 En tenant compte de toutes les pièces, même isolées.

21 Sans tenir compte des éventuelles lacunes ni des pièces isolées. C = minutes en matière civile (actes et jugements); P = minutes de jugements de police.

P. 1796-1929; 24,5; 392
Messancy; 1798-1979; C. 1800-1969
P. 1810-1970; 63; 987
Neufchâteau; 1795-1959; C. 1795-1886
P. 1795-1952; 17,5; 366
Paliseul; 1797-1956; C. 1797-1949
P. 1890-1949; 9; 201
Sibret; 1850-1970; C. 1850-1944
P. 1903-1944; 3; 127
Sugny; 1792-1795; ; 0,5; 4
Virton; 1796-1960; C. 1796-1899
P. 1853-1899; 11; 242
Wellin ; 1795-1970 (1987); C. 1795-1970
P. 1805-1973; 11; 382

EXPLOITATION DES FONDS

Jusqu'à présent, les fonds d'archives des justices de paix ont été relativement peu exploités. Ce sont surtout les débuts de l'institution, sous le régime français, qui ont suscité l'intérêt des historiens

22

La réalisation du présent inventaire est l'occasion de souligner l'intérêt historique de ces fonds, non seulement pour l'étude des institutions et de la pratique judiciaires, mais aussi pour l'histoire sociale au sens large. Les minutes de jugements et d'actes et les dossiers qui les accompagnent sont des sources précieuses, notamment pour l'histoire de la vie quotidienne et des mentalités. Généalogie et histoire familiale au sens large peuvent également y trouver une alimentation substantielle (surtout parmi les actes et registres de tutelles...).

LA JUSTICE DE PAIX DE NEUFCHÂTEAU

L'ensemble présente une assez grande diversité. Outre la justice de paix et le tribunal de police, on y rencontre d'autres producteurs comme le comité de patronage des condamnés libérés, le parquet près le tribunal de police, le

22 Plusieurs mémoires de licence en histoire ont exploité dans cette optique les fonds conservés aux Archives de l'État à Arlon : SIZAIRE, M.-A. Justice et législation civiles (régime foncier) dans le sud-ouest du département des Forêts (1795-1804), U.C.L., 1975; BLAISE, A. Le canton de Virton pendant la révolution française (1792-1799), Université de Liège, 1966; BIHAIN, N. Organisation administrative du canton de Fauvillers sous le régime français, U.C.L., 1962; PONCELET, C. Le statut des orphelins dans le Sud-Luxembourg dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, U.C.L., 2000 (actes de tutelles, an IV-VII).

comité régional de l'œuvre nationale des orphelins des victimes du travail, dont le juge de paix était président. L'ossature de ce fonds présente cependant de sérieux défauts : la série des actes et jugements civils couvre la période de 1795 à 1886, mais s'interrompt de 1887 à 1950

²³

; quant à la série des minutes de jugements de police (1795-1952), elle est fortement lacunaire. Pour pallier quelque peu ces lacunes, on consultera, en matière civile, les nombreux répertoires (1797-1950), le rôle général (1923-1940), les plunitifs d'audience, les registres et dossiers de tutelles, et en matière pénale, les répertoires et les tables alphabétiques, les registres et tableaux des jugements (1850-1918), les plunitifs d'audience, les statistiques judiciaires (1850-1917). En outre, d'autres types de documents, que l'on rencontre rarement dans les fonds analogues, sont disponibles. Certains d'entre eux, normalement voués à l'élimination, ont été conservés à titre de spécimens (agenda, registre des pointes, divers registres de comptabilité, etc.).

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Il convient de souligner l'importance des lacunes qui entachent les fonds d'archives des justices de paix conservés aux Archives de l'État à Arlon. Les séries de minutes civiles et de police, qui constituent l'ossature de ces fonds, ne sont pas toujours complètes. Les lacunes les plus importantes ont été constatées à Neufchâteau (minutes civiles de 1887 à 1950), à Paliseul (minutes civiles de 1858 à 1885 et minutes des jugements de police antérieures à 1890), à Virton (minutes des jugements de police de 1802 à 1852) et à Etalle (minutes des jugements de police de 1804 à 1839). D'une manière générale, les pertes ont surtout frappé les instruments comme les répertoires et les tables alphabétiques, les rôles généraux, les registres des affaires, les registres et tableaux des jugements, les registres des tutelles, etc.; de même, les statistiques judiciaires sont souvent manquantes. Enfin, certains fonds sont particulièrement maigres : celui de la justice de paix de Bastogne, notamment, est très fragmentaire pour le 19^e siècle (guère plus d'un mètre courant); de la justice de paix de Sibret, il ne subsisterait pas d'archives antérieures à 1850, à 1900 même en matière pénale. Quant aux archives déposées au greffe par d'autres producteurs, elles sont peu nombreuses : outre les rares archives transmises par les parquets près les tribunaux de police, il s'agit de quelques pièces isolées

²⁴

.

²³ Les minutes d'actes et jugements civils de 1887 à 1950 sont portées manquantes. Au greffe de la justice de paix de Neufchâteau, la série des minutes civiles conservées débute en 1951.

²⁴ Provenant du Conseil de discipline civique de la garde de la ville de Bouillon, du Comité régional de l'Œuvre nationale des orphelins des victimes du travail (Neufchâteau), du Conseil de tutelle local de la Commission royale des patronages (Wellin) et du juge de paix de Bouillon en tant que commissaire de l'État à titre extraordinaire près le tribunal des dommages de guerre.

Pour la réalisation du présent inventaire, les archives des justices de paix conservées aux Archives de l'État à Arlon ont fait l'objet d'un traitement systématique consistant en opérations de tris et d'éliminations et en un classement méthodique, selon un schéma rigoureux. Nonobstant ce souci d'uniformité, chaque fonds a été traité d'une manière singulière, tenant compte de ses particularités.

Les Archives de l'État sont particulièrement attentives à la problématique de la sélection des archives judiciaires, dont la masse atteint aujourd'hui des proportions considérables. Quantité d'archives produites par les justices de paix ne méritent pas d'être conservées à long terme. On a donc procédé à l'élimination de documents tels que les registres et pièces de comptabilité, les agendas, les citations et les exploits d'huissiers, certaines pièces de procédure, certains documents purement administratifs (inventaires de bulletins de condamnations, avis de décès, documents concernant les affaires électorales, etc.).

Certains documents "éliminables" ont cependant été conservés à titre de spécimens : ainsi, l'un ou l'autre registre de comptabilité, l'un ou l'autre registre des pointes ou de prestation de serment du personnel, etc. D'autres ont été retenus en raison de leur caractère exceptionnel : telle collection de circulaires particulièrement bien conservée, tel plumitif d'audience riche en détails, des procès-verbaux de récolement des minutes circonstanciés... D'autres encore se sont avérés utiles pour pallier certaines lacunes □ songeons aux dossiers d'affaires pour lesquelles les minutes de jugements ont disparu. Dans certains cas, ce sont les seuls documents survivants témoignant de l'activité du tribunal à une époque. Enfin, d'une manière générale, on a tenu compte également de la spécificité des petites justices de paix luxembourgeoises : par exemple, on a pris le parti de conserver toutes les pièces relatives à la procédure de conciliation (généralement vouées à l'élimination) vu l'importance du recours à cette procédure dans nos régions rurales.

En dépit de leur intérêt, tous les "dossiers" de procédure - en matière civile comme en matière pénale □ ne peuvent être conservés, vu la masse qu'ils représentent. Lorsque ces pièces se trouvaient directement annexées aux minutes de jugements, elles ont échappé à l'élimination pour des raisons pratiques évidentes. Par contre, certaines séries de dossiers ont fait l'objet d'un tri sélectif, sur base chronologique ou selon d'autres critères (exposés dans les introductions particulières).

MODE DE CLASSEMENT

L'inventaire résulte de l'application systématique du plan de classement prédéfini (voir annexe B). Celui-ci repose sur la distinction fondamentale entre les compétences civile et pénale, entre les diverses procédures et entre les différentes tâches, de manière à refléter au mieux la structure et le fonctionnement de l'institution.

Dans la pratique, l'application de ce schéma requiert une certaine souplesse. Même s'il existe, d'une justice de paix à l'autre, une évidente similitude dans les principes de classement, chaque greffier développe ses propres techniques, qui se démarquent souvent de celles de son prédécesseur. Ici ou là, des particularités se rencontrent. Tel greffier classe toutes les minutes civiles dans une seule série numérotée, tel autre les répartit selon la procédure (conciliatoire, contentieuse, gracieuse); tel autre encore multiplie les subdivisions selon les matières ou les formes. Par ailleurs, certains documents relèvent de plusieurs "catégories" (comme par exemple les registres des affaires, qui concernent aussi bien les préliminaires de conciliation que la procédure proprement dite, les répertoires et les tables des actes et jugements civils, les statistiques, etc.). On a choisi de privilégier l'uniformité de la structure, tout en utilisant un système de renvois chaque fois que le mode de classement ancien ou la nature des documents l'exigeaient. En particulier, lorsque les procès-verbaux de conciliation et les minutes de jugements sont conservés avec les minutes d'actes, c'est avec ces derniers (sous l'intitulé "juridiction gracieuse") qu'ils figurent dans l'inventaire; il en va de même pour les répertoires et les tables qui concernent toutes les minutes civiles; les registres des affaires sur comparution volontaire et sur citation sont toujours repris sous la "juridiction contentieuse".

Pour la description des pièces, on s'est efforcé de suivre au plus près la typologie des documents, en respectant la terminologie établie (annexe B). C'est que la plupart des documents répondent à des formes prescrites. Cependant, on rencontre parmi les archives des justices de paix des documents qui ne correspondent pas exactement aux "types" définis : en Luxembourg, il semble que les fantaisies soient d'ailleurs plus grandes qu'ailleurs. Les registres pré-imprimés sont parfois utilisés à d'autres fins; les dénominations anciennes ne sont pas toujours adéquates... Le cas échéant, des précisions sont apportées dans l'analyse.

La plupart du temps, les minutes d'actes et de jugements portent un numéro d'ordre qui leur a été attribué par le greffier lors de l'enregistrement. Dans l'inventaire, il peut être utile de préciser pour ces séries de documents les numéros extrêmes des pièces qui composent chaque unité décrite : cette indication est susceptible de renseigner le chercheur sur le nombre de pièces (par exemple, le nombre de jugements prononcés en telle année...) et de faciliter les recherches à l'aide des répertoires. Cependant, dans certains cas, la complexité des systèmes de numérotation utilisés et la diversité des modes de classement de ces séries risqueraient d'alourdir les descriptions

25

. Les numéros d'ordre des minutes ont donc été notés, dans la mesure du possible et là où ils s'avèrent utiles.

25 Par exemple, lorsque les minutes d'actes et de jugements civils suivent une numérotation commune mais qu'elles sont matériellement séparées, lorsque plusieurs numérotations parallèles sont utilisées pour une même série, ou encore lorsque les fantaisies sont trop grandes.

Description des séries et des éléments

- 1** I. GÉNÉRALITÉS
Circulaires du ministère de la justice et de l'administration centrale du département des Forêts (imprimés). 1795/96 - 1798/99 (an IV - an VII).
1795-1799 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 2** Circulaires du ministre de la justice, du procureur général, du procureur du roi, etc. 1855-1919.
1855-1919 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 3** 3 - 4 REGISTRES (MINUTIERS) DE CORRESPONDANCE EXPÉDIÉE.
1796/97 - 3 OCTOBRE 1799 (AN V - 11 VENDÉMAIRE AN VIII).
22 septembre 1796 - 21 octobre 1797 (1er vendémiaire an V - 30 vendémiaire an VI).
1796-1798 1 cahier
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 4** 21 novembre 1797 - 3 octobre 1799 (1er frimaire an VI - 11 vendémiaire an VIII).
1797-1800 1 cahier
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 5** Registre (copies) de correspondance reçue. 1796/97 - 4 juillet 1798 (an V - 16 messidor an VI).
1796-1798 1 cahier
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 6** Correspondance reçue et expédiée (minutes) concernant des affaires administratives et judiciaires. 1893-1941.
1893-1941 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 7** Enquête sur les violations du droit des gens durant l'occupation allemande. 1919. Réponses envoyées au juge de paix par les bourgmestres d'Assenois, Libramont, Recogne et Straimont.
1919-1919 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 8** Statistiques judiciaires en matière civile. 1851/1852-1890/1891. Pour les statistiques en matière pénale, voir ci-dessous, n° 172.
1851-1891 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

-
- 9 Livre général des recettes. 1890-1894.
1890-1894 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 10 Registre des droits et indemnités de voyage et de séjour. 1890-
1943. 1 volume
1890-1943
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 11 Agenda des audiences. 1851. 1 cahier
1851-1851
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 12 Registre des pointes. 1852-1856. 1 cahier
1852-1856
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 13 Procès-verbaux d'installation et de prestation de serment des
membres du personnel, (avec pièces de correspondance). 1796/97
- 1801/02 (an V - an X). Contient également les listes des jurés
spéciaux de 1800-1801, en exécution de la loi du 6 germinal an VIII
(27 mars 1800). 1 liasse
1796-1802
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 14 Inventaire des documents remis par le ci-devant greffier Pierre
Denis Jacques au juge de paix François Peutet, les 11 mars et 1er
avril 1799 (21 ventôse et 12 germinal an VII). 1 cahier
1798-1799
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 15 Procès-verbaux de récolement et de dépôt des minutes. 1888,
1894-1912, 1915, 1918-1926. 1 liasse
1888-1926
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 16 Pièces déposées au greffe. 1868-1919. Copies d'actes notariés,
actes sous seing privé, procès-verbaux de bornage, extraits de
jugements, etc. 1 liasse
1868-1919
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

II. COMPÉTENCE CIVILE

A. PROCÉDURE DE CONCILIATION

- 17 Registre de non-comparution en matière de conciliation. 1907-1911.
1907-1911 1 cahier
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 18 Procès-verbaux de conciliation et de non-conciliation. 3 novembre 1795 (12 brumaire an IV); 1797/98-1799/1800 (an VI - an VIII). Pour les années 1800/01 (an IX) à 1886 : voir ci-dessous, n° 45-130.
1795-1886 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

B. JURIDICTION CONTENTIEUSE

- 19 Registre général des affaires portées en la justice de paix. 1805 (an XIV) - 1809, 1834, 1852-1857, 1860-1866, 1868-1869, 1878, 1885-1888. Intitulés "registre général des affaires portées en la justice de paix", "répertoire général", "rôle" ou encore "répertoire civil". Les deux premiers registres (an XIV - 1806; 1807) contiennent toutes les affaires portées en la justice de paix, affaires civiles d'une part, affaires pénales d'autre part; les registres suivants (1808, 1809) reprennent toutes les affaires civiles, qu'elles relèvent de la juridiction contentieuse ou gracieuse; à partir de 1834, il s'agit pratiquement de registres des affaires sur citation et sur comparution volontaire.
1805-1888 1 paquet (24 cahiers)
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 20 Rôle général. 1923 - 31 janvier 1940.
1923-1940 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 21 Registre des affaires sur comparution volontaire. 1947 - 10 mars 1950.
1947-1950 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

22 - 26 MINUTES DE JUGEMENTS CIVILS. 1795/96-1797/98 (AN IV - AN VI), 1799/1800 (AN VIII). POUR LA PÉRIODE DU 7 FÉVRIER AU 10 JUILLET 1799 (19 PLUVIÔSE - 22 MESSIDOR AN VII) ET POUR LES ANNÉES 1800/01 (AN IX) À 1886 : VOIR CI-DESSOUS, MINUTES D'ACTES, N° 43 ET N° 45-130.

- 22 31 octobre 1795 - 17 mars 1796 (9 brumaire an IV - 27 ventôse an IV (n° 18-424)).
1795-1796 1 paquet

Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

- 23** 2 avril 1796 - 19 décembre 1796 (13 germinal an IV - 29 frimaire an V) (n° 447-623 puis sans n°).
1795-1797 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 24** 1er mai - 21 septembre 1797 (12 floréal - 5e jour complémentaire an V) (n° 1-312).
1796-1797 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 25** 1797/98 (an VI) (n° 313-553).
1797-1798 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 26** 1799/1800 (an VIII) (sans n°). Il s'agit uniquement des jugements non enregistrés sur les minutes; les jugements soumis à l'enregistrement sur les minutes (repris dans le répertoire : cf. ci-dessous, n° 131) ne sont pas conservés.
1799-1800 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 27** 27 - 30 "DOSSIERS" DE PROCÉDURE. 1894, 1899, 1903, 1917, 1919-1949.
1894, 1899, 1903, 1917. Quatre dossiers : affaire Piette contre Gérard, jugée le 16 octobre 1894; affaire Lambert contre Minette, jugée le 31 mai 1899; affaire Minette contre de Baré, jugée le 14 juillet 1903; affaire Soquay contre Beuten, introduite en 1917.
1894-1917 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 28** 1919-1940. Il s'agit de dossiers d'affaires "omises en 1974".
1919-1974 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 29** 1940-1949.
1940-1949 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 30** 1940-1941. Affaires sur invitations.
1940-1941 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 31** Citations et exploits d'huissiers. 1799/1800 (an VIII).
1799-1800 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

-
- 32 - 39 PLUMITIFS D'AUDIENCE. 1799/1800, 1837, 1852-1857, 1860-1866, 1868, 1879, 1882, 1886-1887, 1891-1897, 1900-1909, 1913-1915, 1919-1927, 1930-1934, 1938-1949.
- 32 1799/1800 (an VIII).
1799-1800 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 33 1837. Y compris les audiences de conciliation.
1837-1837 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 34 1852-1857, 1860-1866, 1868.
1852-1868 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 35 1879, 1882, 1886-1887, 1891-1897.
1879-1897 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 36 1900-1909, 1913-1915, 20 juin 1919 - 1927, 5 avril 1930 - 1932, 17 septembre 1938 - 4 mai 1940. Voir aussi ci-dessous, n° 37, pour les audiences concernant les affaires sur invitations.
1900-1940 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 37 décembre 1904 - 1907, juillet 1921 - 1926, 10 septembre 1932 - 30 juin 1934. Il s'agit uniquement des audiences concernant les affaires "sur invitations".
1904-1934 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 38 12 octobre 1940 - 1945.
1940-1945 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 39 mars 1946 - 1949.
1946-1949 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 40 *C. JURIDICTION GRACIEUSE*
Registre aux " extraits d'actes " (d'oeuvres de loi). 11 octobre 1795 - 8 mars 1796 (19 vendémiaire an IV - 18 ventôse an IV). Ce registre intitulé " Extraits des actes enregistrés au greffe... faits et exposés en conformité de l'art. 5 de l'arrêté du 24 thermidor an 4 [sic] (5) ", contient des mentions d'actes - contrats de vente, hypothèques, constitutions de rentes, donations, échanges, partages, contrats de mariage, locations, etc. - datant des années 1759 à 1796.

1759-1796 3 cahiers
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

41 - 130 MINUTES D'ACTES CIVILS. 1795/96-1802/03 (AN IV - AN XI), 1804/05 (AN XIII) - 1886. AVEC PROCÈS-VERBAUX DE CONCILIATION ET DE NON-CONCILIATION À PARTIR DE 1800/01 (AN IX); AVEC MINUTES DE JUGEMENTS CIVILS À PARTIR DE FÉVRIER 1799 (PLUVIÔSE AN VII). LES MINUTES CIVILES DE 1803/04 (AN XII) ET DES ANNÉES 1887 À 1950 SONT MANQUANTES (MAIS LES RÉPERTOIRES SONT CONSERVÉS : VOIR CI-DESSOUS, N° 131, 134-141).

41 12 octobre 1795 - 15 mars 1797 (20 vendémiaire an IV - 25 ventôse an V) (n° 1-69).
1795-1797 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

42 26 avril 1797 - 1er février 1799 (7 floréal an V - 13 pluviôse an VII) (sans n°).
1796-1799 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

43 7 février - 10 juillet 1799 (19 pluviôse - 22 messidor an VII) (n° 1-139).
1798-1799 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

44 24 septembre 1799, 24 mars et 20 septembre 1800 (2 vendémiaire, 3 germinal et 3e jour complémentaire an VIII).
1799-1800 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

45 1800/01 (an IX) (n° 295-479 et sans n°).
1800-1801 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

46 1801/02 (an X) (n° 480-622, 1-28).
1801-1802 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

47 1802/03 (an XI) (n° 627-807).
1802-1803 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

48 1804/05 (an XIII) (n° 942-1086).
1804-1805 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

49 1805/06 (an XIV) - 1806 (n° 1087-1270).
1805-1806 1 liasse

	Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	
50	1807 (n° 1271-1419). 1807-1807 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
51	1808 (n° 1420-1596). 1808-1808 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
52	1809 (n° 1597-1740). 1809-1809 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
53	1810 (n° 1741-1923). 1810-1810 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
54	1811 (n° 1924-2098). 1811-1811 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
55	1812 (n° 2099-2284). 1812-1812 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
56	1813 (n° 2285-2541). 1813-1813 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
57	1814 (n° 2542-2710). 1814-1814 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
58	1815 (n° 2711-2898). 1815-1815 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
59	1816 (n° 2899-3057). 1816-1816 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
60	1817 (n° 3058-3231). 1817-1817 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
61	1818 (n° 3232-3414). 1818-1818 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
62	1819 (n° 3415-3593).	

	1819-1819 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
63	1820 (n° 3594-3797, 3803). 1820-1820 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
64	1821 (n° 3798-4078). 1821-1821 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
65	1822 (n° 4079-4144, 1-192). 1822-1822 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
66	1823 (n° 193-438). 1823-1823 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
67	1824 (n° 439-608). 1824-1824 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
68	1825 (n° 609-779). 1825-1825 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
69	1826 (n° 780-918). 1826-1826 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
70	1827 (n° 919-1097). 1827-1827 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
71	1828 (n° 1098-1315). 1828-1828 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
72	1829 (n° 1316-1534). 1829-1829 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
73	1830 (n° 1535-1765). 1830-1830 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
74	1831 (n° 1766-2177). 1831-1831 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse

75	1832 (n° 1-105). 1832-1832 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
76	1833 (n° 1-118). 1833-1833 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
77	1834 (n° 1-252). 1834-1834 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
78	1835 (n° 1-244). 1835-1835 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
79	1836 (n° 1-212). 1836-1836 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
80	1837 (n° 1-244). 1837-1837 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
81	1838 (n° 1-228). 1838-1838 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
82	1839 (n° 1-246). 1839-1839 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
83	1840 (n° 1-290). 1840-1840 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
84	1841 (n° 1-281). 1841-1841 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
85	1842 (n° 1-277). 1842-1842 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
86	1843 (n° 1-287). 1843-1843 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
87	1844 (n° 1-243). 1844-1844 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse

88	1845 (n° 1-275). 1845-1845 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
89	1846 (n° 1-403). 1846-1846 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
90	1847 (n° 1-302). 1847-1847 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
91	1848 (n° 1-341). 1848-1848 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
92	1849 (n° 1-350). 1849-1849 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
93	1850 (n° 1-216). 1850-1850 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
94	1851 (n° 1-364). 1851-1851 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
95	1852 (n° 1-303). 1852-1852 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
96	janvier 1853 (n° 1-193). 1853-1853 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
97	février - décembre 1853 (n° 194-507). 1853-1853 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
98	1854 (n° 1-219). 1854-1854 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
99	1855 (n° 1-300). 1855-1855 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
100	1856 (n° 1-242). 1856-1856	1 liasse

	Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	
101	1857 (n° 1-211). 1857-1857 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
102	1858 (n° 1-229). 1858-1858 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
103	1859 (n° 1-179). 1859-1859 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
104	1860 (n° 1-234). 1860-1860 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
105	1861 (n° 1-255). 1861-1861 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
106	1862 (n° 1-269). 1862-1862 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
107	1863 (n° 1-317). 1863-1863 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
108	1864 (n° 1-255). 1864-1864 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
109	1865 (n° 1-290). 1865-1865 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
110	1866 (n° 1-180). 1866-1866 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
111	1867 (n° 1-215). 1867-1867 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
112	1868 (n° 1-226). 1868-1868 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
113	1869 (n° 1-183).	

	1869-1869 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
114	1870 (n° 1-181). 1870-1870 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
115	1871 (n° 1-177). 1871-1871 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
116	1872 (n° 1-157). 1872-1872 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
117	1873 (n° 1-182). 1873-1873 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
118	1874 (n° 1-203). 1874-1874 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
119	1875 (n° 1-181). 1875-1875 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
120	1876 (n° 1-187). 1876-1876 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
121	1877 (n° 1-202). 1877-1877 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
122	1878 (n° 1-228). 1878-1878 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
123	1879 (n° 1-208). 1879-1879 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
124	1880 (n° 1-164). 1880-1880 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
125	1881 (n° 1-204). 1881-1881 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse

-
- 126** 1882 (n° 1-185).
1882-1882 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 127** 1883 (n° 1-196).
1883-1883 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 128** 1884 (n° 1-182).
1884-1884 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 129** 1885 (n° 1-202).
1885-1885 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 130** 1886 (n° 1-185).
1886-1886 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 131** 131 - 141 RÉPERTOIRES DES ACTES ET JUGEMENTS CIVILS. 1797
(AN V) - 1825, 1828-1950.
26 avril 1797 (7 floréal an V) - 1825, 1828-1829.
1796-1829 1 paquet (21 cahiers)
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 132** 1830-1853. Pour l'année 1833, deux répertoires sont disponibles :
l'un reprenant les actes et jugements sujets à l'enregistrement sur
la minute, l'autre reprenant tous les actes et jugements, qu'ils
soient soumis ou non à l'enregistrement sur les minutes.
1830-1853 1 paquet (24 cahiers)
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 133** 1854-1869. Avec tables alphabétiques (le plus souvent reliées avec
les répertoires).
1854-1869 1 paquet (16 cahiers)
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 134** 1870-1889. Avec tables alphabétiques.
1870-1889 1 paquet (20 cahiers)
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 135** 1890 - 11 juin 1895.
1890-1895 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 136** 18 juin 1895 - 12 février 1901.
1895-1901 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

-
- 137 12 février 1901 - 4 juillet 1911.
1901-1911 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 138 4 juillet 1911 - 1921.
1911-1921 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 139 1922-1933.
1922-1933 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 140 1934-1942.
1934-1942 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 141 1943 - 25 octobre 1950.
1943-1950 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 142 142 - 143 TABLES ALPHABÉTIQUES. 1920-1949. POUR LES ANNÉES
1854 À 1889, VOIR LES RÉPERTOIRES, CI-DESSUS, N° 133-134.
1920-1937. 1 volume
1920-1937
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 143 1938-1949.
1938-1949 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 144 144 - 155 REGISTRES DES TUTELLES. 1853-1879, 1903-1937. AVEC
PIÈCES INSÉRÉES, NOTAMMENT DES INVENTAIRES DE BIENS,
BULLETINS DE DÉCLARATIONS DE DÉCÈS, NOTES DU JUGE DE PAIX,
PIÈCES DE CORRESPONDANCE...
1853-1862. Reprend les tutelles ouvertes depuis 1831. Avec table
alphabétique (nom du père) couvrant les années 1853 à 1879.
1831-1879 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 145 1863 - 29 juillet 1879. Table alphabétique : voir ci-dessus.
1863-1879 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 146 1903 - 26 décembre 1905.
1903-1905 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

-
- | | | |
|-----|---|-------------------|
| 147 | 26 décembre 1905 - 27 avril 1909.
1905-1909
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 volume |
| 148 | 25 mai 1909 - 1912.
1909-1912
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 volume |
| 149 | 1913 - 18 février 1916.
1913-1916
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 volume |
| 150 | 18 février 1916 - 1918.
1916-1918
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 volume |
| 151 | 1919-1920.
1919-1920
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 volume |
| 152 | 1921-1925.
1921-1925
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 volume |
| 153 | 1926-1929.
1926-1929
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 volume |
| 154 | 1930-1933.
1930-1933
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 volume |
| 155 | 1934-1937.
1934-1937
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 volume |
| | 156 - 159 PIÈCES RELATIVES AUX TUTELLES. 1919, 1921, 1930-1940. CLASSÉES PAR DATES DE RÉUNIONS DES CONSEILS DE FAMILLE. IL S'AGIT ESSENTIELLEMENT DE BULLETINS DE DÉCLARATIONS DE DÉCÈS, AVEC DES NOTES CONCERNANT LA COMPOSITION DE LA FAMILLE; QUELQUES INVENTAIRES DE SUCCESSIONS. | |
| 156 | 1919.
1919-1921
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 2 dossiers, 1921. |
| 157 | 1930-1934.
1930-1934
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |

-
- 158** 1935-1939.
1935-1939 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 159** 1940. Les pièces portent un numéro correspondant au numéro de l'acte créant la tutelle.
1940-1940 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 160** Pièces de correspondance relatives à des accidents du travail.
1905-1914 2 dossiers. 1905, 1914 (1920).
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 161** 161 - 170 DÉCLARATIONS D'ACCIDENTS DU TRAVAIL REÇUES AU GREFFE (AVEC CERTIFICATS MÉDICAUX). 1919-1926, 1935. LES DATES SONT CELLES DES RÉCÉPISSÉS.
8 novembre 1919 - 18 septembre 1920.
1919-1920 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 162** 21 septembre 1920 - 28 octobre 1921.
1920-1921 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 163** 31 octobre 1921 - 17 juin 1922.
1921-1922 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 164** 19 juin 1922 - 26 avril 1923.
1922-1923 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 165** 2 mai 1923 - 1er mars 1924.
1923-1924 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 166** 12 décembre 1924 - 3 juillet 1925.
1924-1925 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 167** 5 juillet - 26 décembre 1925.
1925-1925 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 168** 29 décembre 1925 - 9 juin 1926.
1925-1926 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

-
- 169** 11 juin - 30 novembre 1926.
1926-1926 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 170** 3 mai - 29 novembre 1935.
1935-1935 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 171** Récépissés des déclarations d'assujettissement à la loi du 24 décembre 1903 concernant la réparation des dommages résultant des accidents de travail, faites par des chefs d'entreprises non visées par cette loi mais qui veulent se soumettre aux dispositions de celle-ci. 8 janvier 1910 - 22 octobre 1939. Au sujet des victimes des accidents du travail, voir aussi ci-dessous (IV) les archives du comité régional de l'oeuvre nationale des orphelins des victimes du travail (1933-1959).
1903-1939 1 cahier
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

III. COMPÉTENCE PÉNALE

A. TÂCHES ADMINISTRATIVES

- 172** Statistiques en matière pénale (affaires de police et travaux du juge de paix en matière criminelle). 1850-1917.
1850-1917 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 173** États des assignations dans les affaires jugées. 1870 (2e trimestre) - 1889.
1870-1889 1 cahier
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 174** Copies de règlements de police communaux envoyées au greffe. 1837-1926. Classées par commune.
1837-1926 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

B. PROCÉDURE

- 175 - 291 MINUTES DE JUGEMENTS DE POLICE. 1796-1798, 1801-1806, 1821-1823, 1830, 1835-1836, 1840-1842, 1844-1845, 1848, 1854-1855, 1857, 1866, 1870, 1871, 1874-1875, 1878, 1881, 1883-1885, 1887-1890, 1892, 1896, 1898, 1900, 1902-1903, 1906-1907, 1909-1910, 1913-1914, 1920, 1922-1932, 1934-1937, 1939-1952 (NOMBREUSES LACUNES). AVEC PROCÈS-VERBAUX ENTRE 1821 ET 1898; AVEC DOSSIERS DE PROCÉDURE COMPLETS ENTRE 1900 ET MARS 1940.
- 175** 1er juin 1796 - 4 avril 1797 (13 prairial an IV - 15 germinal an V) (n° 1-133).
1795-1797 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 176** 22 mai 1797 - 13 septembre 1798 (3 prairial an V - 27 fructidor an VI) (n° 1-169).
1796-1798 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 177** 19 octobre 1801 - 27 janvier 1802 (27 vendémiaire an X - 7 pluviôse an X) (n° 1-30).
1801-1802 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 178** 16 juillet 1803 (27 messidor an XI) - 6 décembre 1806 (n° 1-80).
1802-1806 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 179** 15 et 22 décembre 1821, 16 et 23 février 1822.

	1821-1822 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
180	6 avril - 1er octobre 1822 (n° 42-77). 1822-1822 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
181	4 janvier - 29 novembre 1823 (n° 1-100). 1823-1823 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
182	20 février - 30 octobre 1830 (n° 1-76). 1830-1830 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
183	1835 (n° 1-86). 1835-1835 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
184	1836 (n° 1-191). 1836-1836 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
185	janvier - juin 1840 (n° 1-71). 1840-1840 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
186	juillet - décembre 1840 (n° 72-223). 1840-1840 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
187	1841 (n° 1-160). 1841-1841 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
188	21 juin - 5 juillet et 6 décembre 1842 (n° 35-44 et n° 149-153). 1842-1842 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
189	1844 (n° 1-155). 1844-1844 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
190	1845 (n° 1-152). 1845-1845 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
191	1848 (n° 1-183). 1848-1848 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse

-
- | | | |
|-----|--|----------|
| 192 | 1854 (n° 1-186).
1854-1854
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 193 | 1855 (n° 1-217).
1855-1855
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 194 | 1857 (n° 1-236).
1857-1857
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 195 | 3 avril 1866 (n° 20).
1866-1866
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 196 | 1er février 1870 (n° 3).
1870-1870
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 197 | 18 avril et 20 juin 1871 (n° 43-44 et n° 144).
1871-1871
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 198 | janvier - juin 1874 (n° 1-92).
1874-1874
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 199 | juillet - décembre 1874 (n° 93-244).
1874-1874
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 200 | 1875 (n° 1-215).
1875-1875
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 201 | janvier - juin 1878 (n° 1-95).
1878-1878
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 202 | juillet - décembre 1878 (n° 96-211).
1878-1878
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 203 | janvier - juin 1881 (n° 1-111).
1881-1881
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 204 | juillet - décembre 1881 (n° 112-277).
1881-1881
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |

-
- | | | |
|-----|---|----------|
| 205 | janvier - juin 1883 (n° 1-81).
1883-1883
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 206 | juillet - décembre 1883 (n° 85-239).
1883-1883
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 207 | janvier - juin 1884 (n° 1-99).
1884-1884
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 208 | juillet - décembre 1884 (n° 101-214).
1884-1884
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 209 | 22 décembre 1885 (n° 168-169).
1885-1885
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 210 | 5 - 19 avril 1887 (n° 39-46).
1887-1887
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 211 | 17 janvier et 30 décembre 1888 (n° 16 et 313).
1888-1888
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 212 | 16 juillet - 6 août, 17 septembre, 22 octobre - 5 novembre 1889 (n° 124-138, 175, 198-211).
1889-1889
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 213 | 21 janvier 1890 (n° 10).
1890-1890
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 214 | 19 juillet et 18 octobre 1892 (n° 178-179, n° 283).
1892-1892
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 215 | 7 janvier - 30 juin 1896 (n° 1-101).
1896-1896
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 216 | 21 juin, 5 juillet - 20 septembre 1898 (n° 88, 95-154).
1898-1898
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 217 | 4 octobre - 20 décembre 1898 (n° 155-209). | |

	1898-1898 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
218	janvier - mars 1900 (n° 1-53). 1900-1900 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
219	avril - juin 1900 (n° 54-147). 1900-1900 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
220	juillet 1902 (n° 168-246). 1902-1902 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
221	août - 16 septembre 1902 (n° 247-313). 1902-1902 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
222	21 octobre - 2 décembre 1902 (n° 340-422). 1902-1902 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
223	6 juillet - 18 août 1903 (n° 100-154). 1903-1903 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
224	1er septembre - 1er décembre 1903 (n° 155-247). 1903-1903 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
225	24 avril 1906 (n° 104). 1906-1906 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
226	7 mai - 4 juin 1907 (n° 92-101, 114-115). 1907-1907 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
227	6 juillet - 17 août 1909 (n° 133-206). 1909-1909 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
228	7 septembre - 19 octobre 1909 (n° 207-290). 1909-1909 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
229	9 novembre - 22 décembre 1909 (n° 291-393). 1909-1909 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse

-
- | | | |
|-----|---|----------|
| 230 | juillet 1910 (n° 187-257).
1910-1910
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 231 | août - septembre 1910 (n° 258-322).
1910-1910
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 232 | 20 mai - 1er juillet 1913 (n° 153-233).
1913-1913
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 233 | 19 août - 28 octobre 1913 (n° 283-391).
1913-1913
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 234 | 4 novembre - 16 décembre 1913 (n° 392-472).
1913-1913
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 235 | janvier - mars 1914 (n° 1-60).
1914-1914
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 236 | avril - juin 1914 (n° 61-131).
1914-1914
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 237 | juillet - 23 octobre 1914 (n° 132-191).
1914-1914
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 238 | 19 mars - 16 avril 1920 (n° 62, 70-74, 93).
1920-1920
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 239 | 2 juillet - 20 septembre 1920 (n° 147-205).
1920-1920
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 240 | 1-15 octobre 1920 (n° 206-240).
1920-1920
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 241 | 5 novembre - 17 décembre 1920 (n° 241-305).
1920-1920
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 242 | 24 novembre 1922 (n° 416).
1922-1922
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |

-
- 243** 20 avril - 29 juin 1923 (n° 118, 121, 123-133, 158-163, 176-179, 183-190).
1923-1923 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 244** 11 janvier - 15 février 1924 (n° 10, 12, 13, 34).
1924-1924 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 245** 11 avril - 9 mai 1924 (n° 83-116).
1924-1924 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 246** 16 mai - 27 juin et 25 septembre 1924 (n° 117-166, n° 331).
1924-1924 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 247** janvier - février 1925 (n° 1-37).
1925-1925 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 248** mars - avril 1925 (n° 38-106).
1925-1925 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 249** mai 1925 (n° 107-151).
1925-1925 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 250** juin 1925 (n° 152-200).
1925-1925 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 251** 18 - 25 septembre 1925 (n° 279-311).
1925-1925 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 252** octobre - décembre 1925 (n° 312-394).
1925-1925 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 253** 1er juillet - 23 septembre 1926 (n° 213-286).
1926-1926 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 254** 7 avril - 12 mai 1927 (n° 100-157).
1927-1927 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 255** juin 1927 (n° 158-198).

	1927-1927 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
256	janvier - février 1928 (n° 1-43). 1928-1928 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
257	mars 1928 (n° 44-85). 1928-1928 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
258	3 octobre - 10 novembre 1928 (n° 297-334). 1928-1928 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
259	17 novembre - 26 décembre 1928 (n° 335-389). 1928-1928 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
260	6 juillet - 28 septembre 1929 (n° 158-223). 1929-1929 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
261	juillet - août 1930 (n° 223-270). 1930-1930 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
262	septembre 1930 (n° 271-307). 1930-1930 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
263	18 avril - mai 1931 (n° 86-146). 1931-1931 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
264	juin 1931 (n° 147-182). 1931-1931 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
265	16 juillet - 24 septembre 1932 (n° 131-181). 1932-1932 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
266	janvier 1934 (n° 1-44). 1934-1934 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse
267	février 1934 (n° 45-82). 1934-1934 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 liasse

-
- | | | |
|-----|--|----------|
| 268 | mars 1934 (n° 83-126).
1934-1934
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 269 | 10 novembre - 15 décembre 1934 (n° 372-414).
1934-1934
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 270 | 12 janvier 1935 (n° 4).
1935-1935
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 271 | avril 1936 (n° 52-74).
1936-1936
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 272 | mai 1936 (n° 75-115).
1936-1936
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 273 | juin 1936 (n° 116-139).
1936-1936
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 274 | 29 mai - 26 juin 1937 (n° 121-150).
1937-1937
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 275 | juillet 1937 (n° 151-175).
1937-1937
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 276 | 4-29 septembre 1937 (n° 215-242).
1937-1937
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 277 | 8-15 juillet, 19-26 août 1939 (n° 115-116, 129-142).
1939-1939
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 278 | 9-16 mars 1940 (n° 28-32).
1940-1940
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 279 | 17 août - 21 décembre 1940 (n° 49-111).
1940-1940
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 280 | 1941 (n° 1-168).
1941-1941
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |

-
- | | | |
|-----|--|----------|
| 281 | 1942 (n° 1-196).
1942-1942
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 282 | 1943 (n° 1-168).
1943-1943
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 283 | 1944 (n° 1-86).
1944-1944
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 284 | 1945 (n° 1-78).
1945-1945
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 285 | 1946 (n° 1-103).
1946-1946
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 286 | 1947 (n° 1-154).
1947-1947
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 287 | 1948 (n° 1-170).
1948-1948
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 288 | 1949 (n° 1-128).
1949-1949
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 289 | 1950 (n° 1-92).
1950-1950
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 290 | 1951 (n° 1-80).
1951-1951
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 291 | 1952 (n° 1-63).
1952-1952
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 292 | Répertoires des jugements de police. 16 juillet 1803 (27 messidor an XI) - 5 décembre 1807, 1808 - 9 novembre 1811, 25 août 1820 - 26 octobre 1822, 1831-1838, 1852-1856, 1860-1866.
1802-1866
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 paquet |

-
- 293** Tables alphabétiques. 1854-1877, 1919-1949.
1854-1949 1 paquet (7 cahiers)
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 294** 294 - 298 REGISTRES DES JUGEMENTS. 1850-1896.
1850-1859. 1 volume
1850-1859
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 295** 1860 - 18 juillet 1871. 1 volume
1860-1871
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 296** 18 juillet 1871 - 2 août 1881. 1 volume
1871-1881
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 297** 2 août 1881 - 17 octobre 1893. 1 volume
1881-1893
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 298** 17 octobre 1893 - 1896. 1 volume
1893-1896
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 299** 299 - 319 TABLEAUX DES JUGEMENTS. 1897-1918.
1897. 1 volume
1897-1897
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 300** 1898. 1 volume
1898-1898
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 301** 1899. 1 volume
1899-1899
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 302** 1900. 1 volume
1900-1900
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 303** 1901. 1 volume
1901-1901
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 304** 1902. 1 volume
1902-1902

	Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	
305	1903. 1903-1903 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 volume
306	1904. 1904-1904 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 volume
307	1905. 1905-1905 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 volume
308	1906. 1906-1906 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 volume
309	1907. 1907-1907 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 volume
310	1908. 1908-1908 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 volume
311	1909. 1909-1909 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 volume
312	1910. 1910-1910 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 volume
313	1911. 1911-1911 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 volume
314	1912. 1912-1912 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 volume
315	1913. 1913-1913 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 volume
316	1914. 1914-1914 Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999	1 volume
317	1915.	

- | | | |
|-----|---|----------|
| | 1915-1915
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 volume |
| 318 | 1916.
1916-1916
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 volume |
| 319 | 1917-1918.
1917-1918
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 volume |
| 320 | Expéditions de jugements. 1824, 1904, 1906-1913, 1915, 1922-1924. Il s'agit de quelques expéditions de jugements pour lesquels les minutes ne sont pas conservées.
1824-1924
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 321 | Rapports de délits champêtres. 8 octobre - 7 novembre 1795 (16 vendémiaire - 16 brumaire an IV). Avec, en marge, mentions des condamnations.
1795-1796
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 322 | Répertoire des rapports sur les délits forestiers. 6 avril - 13 juillet 1796 (17 germinal - 25 messidor an IV).
1795-1796
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 cahier |
| 323 | Procès-verbaux et pièces de procédure. 1798/99-1799/1800 (an VII - an VIII).
1798-1800
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 liasse |
| 324 | 324 - 330 DOSSIERS DES AFFAIRES PÉNALES. 1940-1943. LES NUMÉROS INDIQUÉS CORRESPONDENT À CEUX DES JUGEMENTS. POUR LES ANNÉES 1821 À 1940, LES PIÈCES ET DOSSIERS DE PROCÉDURE SONT CONSERVÉES AVEC LES MINUTES DE JUGEMENTS (VOIR CI-DESSUS, N° 179-278).
12 octobre - 14 décembre 1940 (n° 70-89, 95-102, 107-108).
1940-1940
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 paquet |
| 325 | 11-18 janvier, 11 avril, 5 juillet - 23 août 1941 (n° 1-13, 42, 48-62, 71-88).
1941-1941
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999 | 1 paquet |
| 326 | 6-8 novembre 1941 (n° 89-132).
1941-1941 | 1 paquet |

Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

- 327** 28 février - 11 juillet 1942 (n° 29, 36-40, 52, 73-76, 78-94).
1942-1942 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 328** 12 septembre - 28 novembre 1942 (n° 110-113, 116-125, 146-161, 190-196).
1942-1942 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 329** 9 janvier - 6 février 1943 (n° 1-9, 12-32).
1943-1943 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 330** 8 mai - 24 juillet 1943 (n° 65-70, 72, 77, 89-97, 100-102).
1943-1943 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 331** 331 - 335 PLUMITIFS D'AUDIENCE. 1851-1856, 1859-1866, 1886-1888, 1890-1896, 1900-1909, 1913-1915, 1921-1935, 1937-1939.
1851-1856, 1859-1866. 1 paquet
1851-1866
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 332** 1886-1888, 1890-1896.
1886-1896 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 333** 1900-1909, 1913-1915.
1900-1915 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 334** juillet 1921 - juin 1929; 16 juillet 1932 - 9 novembre 1935; 18 septembre 1937 - 29 avril 1939.
1921-1939 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 335** novembre 1921 - 1935. Plumitif réservé à l'enregistrement des dépositions de témoins.
1921-1935 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 336** Registre aux actes d'appel de jugements du tribunal de simple police. 11 août 1823.
1823-1823 1 seul acte transcrit.
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 337** Actes d'appel. 1871-1877.

1871-1877 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

338 Registre des déclarations de recours en cassation contre des jugements du tribunal de simple police. 13 octobre 1834 - 4 juillet 1848.
1834-1848 1 cahier
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

339 Registre pour servir à la transcription des arrêts de la cour de cassation annulant des jugements du tribunal de simple police. 1836-1843.
1836-1843 1 cahier
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

C. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE PATRONAGE DES CONDAMNÉS LIBÉRÉS

340 Bulletins de renseignements (avec quelques pièces de correspondance). 1858-1864.
1858-1864 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

D. PIÈCES TRANSMISES PAR LE PARQUET PRÈS LE TRIBUNAL DE POLICE

341 - 342 INDICATEURS DE CORRESPONDANCE EXPÉDIÉE. 1904-1936.
341 6 avril 1904 - 5 décembre 1925.
1904-1925 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

342 8 décembre 1925 - 4 janvier 1936.
1925-1936 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

343 Correspondance (lettres reçues et minutes de lettres expédiées) et circulaires. 1850-1950.
1850-1950 1 liasse
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

344 - 348 REGISTRES DES NOTICES. 1922-1935, 1946-1949.
344 1922 - juin 1924.
1922-1924 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

345 juin 1924 - avril 1926.
1924-1926 1 volume

Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

- 346** avril 1926 - juin 1931.
1926-1931 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 347** juin 1931 - mars 1935.
1931-1935 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 348** mars 1946 - décembre 1949.
1946-1949 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 349** " Livre des condamnations des gens de Neufchâteau ". septembre
1900 - janvier 1935. Il s'agit d'un index alphabétique des habitants
de la ville de Neufchâteau ayant été condamnés par le tribunal de
simple police; il mentionne pour chacun les nom, âge, profession,
domicile, date et lieu du délit, date du jugement, nature du délit,
peine prononcée.
1900-1935 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 350** 350 - 353 PLUMITIFS D'AUDIENCE DU TRIBUNAL DE POLICE, TENUS
PAR LE MINISTÈRE PUBLIC. 1907-1908, 1916-1949. INDIQUENT PAR
AUDIENCE, LES NOMS DES INCULPÉS, LA NATURE DU DÉLIT, LA
SUITE DONNÉE. SEMBLENT SERVIR À LA RÉDACTION DES
REGISTRES DES NOTICES.
1907-1908, 1916-1924, 1925 - août 1930.
1907-1930 1 paquet (3 cahiers)
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 351** septembre 1930 - mars 1937.
1930-1937 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 352** avril 1937 - septembre 1939.
1937-1939 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 353** 30 septembre 1939 - novembre 1949.
1939-1949 1 volume
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 354** Pièces relatives aux propositions transactionnelles. 1935-1939.
Pièces comptables et pièces de correspondance avec
l'Enregistrement, notamment listes des contrevenants qui ont
bénéficié de l'arrêté-loi du 10 janvier 1935.
1935-1939 1 liasse

Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

355 - 359 DOSSIERS PÉNAUX RELATIFS AUX PROPOSITIONS TRANSACTIONNELLES. 1939-1940, 1942, 1943, 1945. ESSENTIELLEMENT PROCÈS-VERBAUX ET BULLETINS DE RENSEIGNEMENTS.

- 355** janvier - avril 1939.
1939-1939 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 356** juin - décembre 1939.
1939-1939 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 357** janvier - avril et octobre - décembre 1940.
1940-1940 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 358** janvier, septembre, octobre et décembre 1942.
1942-1942 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 359** août et novembre 1943; avril 1945.
1943-1945 1 paquet
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999

IV. AUTRES ARCHIVES DÉPOSÉES AU GREFFE (1)

- 360** Pièces relatives à la constitution et à l'organisation du comité régional. 1933-1940.
1933-1940
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 361** Circulaires et documentation. 1934-1951.
1934-1951
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 362** Comptabilité. 1934-1959.
1934-1959
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 363 - 365 DOSSIERS RELATIFS AUX FAMILLES SECOURUES. 1933-1948. CLASSÉS PAR COMMUNE.*
- 363** Arville, Assenois, Hompré, Lavacherie, Libramont.
1933-1948
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 364** Longlier, Maissin, Mellier, Neufchâteau.
1933-1948
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 365** Orgeo, Saint-Hubert, Smuid, Vaux-lez-Rosières, Witry.
1933-1948
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999
- 366** Affaires concernant plusieurs familles et affaires diverses. 1933-1951.
1933-1951
Justice de Paix de Neufchâteau, 1795 - 9999